

La journée de mobilisation du jeudi 01 février 2024 a été un succès, tant par le taux de grévistes que par le nombre de manifestants. C'est dire que les revendications qui ont présidé à cet appel sont légitimes. Rappelons-les car même si elles ne relèvent pas du périmètre de cette instance elles en constituent le contexte. Les principales sont : un moratoire et une concertation sur la réforme de la voie professionnelle, la fin des groupes de niveaux en collège, des moyens bien plus substantiels pour réussir l'inclusion, des revalorisations salariales dignes de ce nom. Ces revendications, par leur diversité, montrent que ce sont tous les pans de notre système éducatif qui souffrent, de pénurie comme de manque de considération.

C'est dans ce contexte déjà difficile que le gouvernement a annoncé un plan d'économie budgétaire de 10 milliards d'euros. C'est tout un projet de société porté par la CFDT qui est visé. Plus de 2 milliards d'économies sur les dépenses en vue de la transition écologique. Plus de 900 millions d'euros en moins pour la recherche et l'enseignement supérieur. 700 millions d'euros perdus pour le logement. Et pour le seul ministère de l'Education ce sont 700 millions d'euros qui manqueront par rapport au budget qui a été voté, pardon adopté fin décembre. Si cela signait la fin des groupes de niveaux en collège nous ne les pleurerons pas. Cependant, quel amateurisme de la part du gouvernement. Comment rajouter de la précipitation à la précipitation dans un ministère de l'Education déjà atteint de réformite chronique ? Quel mépris des personnels, non seulement personnels d'éducation et d'enseignement, mais aussi des personnels de direction, des agents des services administratifs, voire des Recteurs !

Ce mépris de tous les échelons de notre institution se retrouve dans une des dernières trouvailles gouvernementales qui, pour impliquer dans les Jeux Olympiques une population largement indifférente si ce n'est hostile, n'a rien trouvé de mieux que de demander à l'école élémentaire de distribuer à chaque élève et chaque enseignant une pièce de 2 euros commémorative. Le coût de l'opération on le dira négligeable. Qu'achète-t-on en effet avec 16 millions d'euros ? Peu de choses c'est vrai, seulement 2 millions de repas scolaires. Au-delà de ce coût considérable donc, ce qui saute aux yeux des agents de terrain, ce sont encore une fois les impensés de cette mesure symbolique. Par exemple, je cite, "de veiller à leur stockage dans un local sécurisé" en attendant l'annonce officielle par la nouvelle ministre. Quand on sait que les écoles peinent parfois à avoir des armoires à pharmacie fournies en pansements et poches de glace que dire d'un coffre - fort ! Autre questionnement : sur quels effectifs s'est basé le ministère pour la distribution des pièces ? Que faire s'il n'y a en pas assez ou s'il y en trop ? Les garder ? Les rendre à la circonscription ? Encore une fois un dispositif, une annonce, mais sans réflexion en amont sur les implications concrètes.

Concernant les Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels de l'académie de Toulouse, nous nous félicitons que dans le premier degré l'ancienneté générale de service soit maintenue, quand l'utilisation du critère de l'ancienneté de fonction dans l'Education nationale ou de l'ancienneté de corps auraient un effet négatif sur les personnels en seconde carrière ou ayant opéré une mobilité fonctionnelle, mobilités par ailleurs encouragées par notre Ministère. On y aurait vu une incohérence de notre institution en plus d'une injustice pour les personnels.

Concernant le second degré, nous nous permettrons de rappeler ici l'obligation légale faite à notre employeur de publier le code source de l'algorithme présidant aux mutations, notamment pour en écarter tout caractère aléatoire.

A propos des Lignes directrices de gestion académique relatives aux promotions nous ferons deux remarques. La première concerne l'opportunité de davantage y intégrer les personnels contractuels. La deuxième sera simplement un rappel de notre opposition à la modification des règles d'accès à la classe exceptionnelle qui, sous couvert de récompenser le mérite, ouvre la porte à l'arbitraire, laissant l'appréciation de ce mérite à des supérieurs hiérarchiques bien éloignés des réalités quotidiennes des agents évalués. Pourquoi renoncer a priori à des critères d'évaluation objectifs et transparents ?

Pour conclure sur la carte des ULIS. Evidemment nous saluons les 12 créations proposées ainsi que leur distribution par département visant à réduire les écarts en terme de nombre d'élèves par ULIS. Cependant, il suffit de constater que ce dernier est à plus de 17 élèves par ULIS dans le 31 et plus de 14 dans le Gers et le Tarn et Garonne pour comprendre que cet effort doit être poursuivi et même renforcé, pour les agents et pour les élèves. Même si donc les choix opérés au sein de l'académie de Toulouse nous paraissent aller dans le bon sens, la CFDT appelle donc à la grève le 08 mars pour l'égalité hommes-femmes quand la CFDT Fonctions Publiques (UFFA) y appelle le 19 mars pour de réelles et sensibles revalorisations salariales.